



SOMMAIRE

Le Mot du Président de la CSO-LBA	3
Contacts	5
Rappel et Nouveautés Règlementations	6
Catégories d'âge au 1 ^{er} Novembre 2021	6
Hauteurs et intervalles des courses de Haies	6
Poids des engins en salle	6
Poids des engins des épreuves lancers longs masters	7
Tableau de Composition des Relais	7
Délais autorisés pour effectuer un essai	7
Nouvelle règlementation relative aux chaussures	8
Formulaire de déclaration des chaussures de compétition	9
Organisation des compétitions régionales	10
Rôle du Directeur de compétition et du club support	10
Rôle du Directeur de réunion	10
Rôle du Délégué de CSO	11
Rôle du Responsable de la Chambre d'Appel	11
Organisation des compétitions régionales	12
Certificats médicaux pour blessure	12
Abstention dans une épreuve	12
Echéancier LBA Hiver 2021/2022	13
Echéancier FFA Hiver 2021/2022	14
Participation des athlètes HORS LIGUE aux compétitions en salle en Bretagne	15
Formulaires	16
Pénalités applicables sur les compétitions régionales	17



Le Mot du Président de la CSO-LBA

Ce bulletin hivernal 2021-2022 s'adresse à tous les athlètes, officiels, entraineurs et dirigeants de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme, vous trouverez toutes les informations concernant les compétitions en salle, le Championnat de Bretagne de Cross-country ainsi que les compétitions de Lancers Longs sans oublier les épreuves du challenge Mario GATTI.

C'est arrivé, la Bretagne compte maintenant 3 salles avec la livraison de la Salle de Guilers. En plus de nos différents Championnats de Bretagne, nous accueillerons les Championnats de France des Epreuves Combinées et Marche à Rennes, les Pré France individuels se dérouleront à Saint Brieuc.

Les qualifications pour les Championnats de France se font au bilan des performances réalisées entre le 1^{er} novembre et la date limite de qualification (voir échéancier).

Le Championnat de Bretagne d'Athlétisme individuel en salle se fera sur minimas du bilan des performances réalisées entre le 1^{er} novembre et la date limite fixée dans l'échéancier.

Pour toutes les compétitions régionales et pour habituer les athlètes à se mettre dans la configuration des Championnats de France,—une chambre de confirmation de participation ainsi qu'une <u>chambre d'appel</u> seront implantées sur tous les championnats.

Cette saison encore nous appliquerons la réglementation particulière pour les Cadets (U18) et Cadettes (U18): La Direction Technique Nationale précise que pour les U18, les épreuves du 400m et 800m ne sont pas autorisés sur les divers championnats de France et laisse libre choix aux organisateurs de proposer sur leurs Championnats et leurs meetings ces 2 épreuves pour les Cadets Cadettes.

Si pour la compétition, il est prévu le port d'un dossard :

- Les dossards sont à retirer au plus tard une heure avant l'épreuve au stand de distribution des dossards.
- Les dossards seront fixés par 4 épingles (interdiction de plier les dossards).
- Dans le dos pour les courses, **jusqu'à 200 m inclus**, et pour les concurrents du poids, du disque, du marteau et dans toutes les courses se terminant en couloir.
- Sur la poitrine pour les courses, à partir du 400 m, et au lancer de javelot.
- Sur la poitrine ou sur le dos pour les épreuves de saut

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront
- de respecter les quotas de jury
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chausser sur les installations couvertes d'une paire de basket propre (chaussures de ville et chaussures à talons interdites).
- de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...
- Il est formellement interdit de se déplacer en pointes dans les tribunes.
- <u>Pointes</u>: seules les <u>pointes de 6 mm</u> (dérogation saut en hauteur 9mm) sont acceptées en salle. Des contrôles seront effectués régulièrement par les starters et les chefs de concours.
- Il est formellement interdit de manger dans l'aire de compétition.



<u>Présence à l'intérieur de l'anneau</u>: seuls les athlètes et les officiels munis d'un **bracelet ou badge « Ligue de Bretagne »** seront admis dans l'enceinte de compétition, à savoir sur ou à l'intérieur de l'anneau. Ceci s'applique à tous les temps de compétition et donc au temps d'échauffement des athlètes également. Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones coaches prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....

A tous les athlètes, je vous souhaite une bonne saison hivernale et que vos résultats soient au niveau de vos espérances.

Alain TALARMIN Président CSO-LBA



Contacts

Commission Sportive d'Organisation de la Ligue de Bretagne :

Président de la CSO LBA : Alain TALARMIN <u>alaintalarmin@gmail.com</u> Vice-Président de la CSO LBA : Mathieu BERTIN <u>bertinmathieu@live.fr</u>

Membre invité : Dai DAM dai.dam@bretagneathletisme.com

Président de la COT LBA: René MOREAU cot@bretagneathletisme.com

Président CR| LBA: Serge RIGOT sergerigot@orange.fr

Président de la CRM LBA : Emile HERRY emile.herry@yahoo.fr

Président de la CRES : Pierre Yves HARSCOUET pierreyves.harscouet@gmail.com

Président de la CRICS : Jean Claude HERRY jc.herry@athle29.info

Membres : René BURBAN <u>rene.burban@laposte.net</u> , les Cadres Techniques :Jonathan BALESTON ROBINEAU <u>jonathan.baleston.robineau@gmail.com</u> , Claire MALAQUIN <u>clairemalaquin@hotmail.com</u>

, Antoine GALOPIN a-galopin@wanadoo.fr

Présidents des CSO départementales

Marie Pierre TOUDRET : CSO 22 toudret.pierre@wanadoo.fr

Alain TALARMIN : CSO 29 <u>alaintalarmin@gmail.com</u> Hervé LE FLOCH : CSO 35 le-floch.herve@wanadoo.fr

Serge RIGOT: CSO 56 sergerigot@orange.fr

Pour toute information sur les **compétitions régionales**, les responsables des clubs bretons doivent adresser un mail à <u>cso@bretagneathletisme.com</u> avec copie au Président de leur CSO départementale.

Pour toutes demandes d'information concernant les **compétitions nationales** ou des demandes d'informations, elles doivent être adressées exclusivement au Président de la CSO de la Ligue <u>cso@bretagneathletisme.com</u>.

Aucun courrier ou courriel adressé directement à la CSO FFA ne sera traité.

RAPPEL - LIENS DES SITES INTERNET:

Ligue de Bretagne d'Athlétisme : http://www.bretagneathletisme.com

Inter région Bretagne Normandie : http://inter-bretagne-normandie.athle.com/

Comité Départemental 22 : http://athle22.athle.org/
Comité Départemental 29 : http://www.athle29.fr/
Comité Départemental 35 : http://cda55.athle.org/
Comité Départemental 56 : http://cda56.athle.org/



TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE AU 1er NOVEMBRE 2021

Catégories	Années
Baby Athlé	2016 et après
Eveils	2013-2015
Poussins	2011-2012
Benjamins	2009-2010
Minimes	2007-2008
Cadets	2005-2006
Juniors	2003-2004
Espoirs	2000-2002
Seniors	1988-1999
Masters	1987 et avant

LES HAUTEURS ET INTERVALLES DES COURSES DE HAIES

	SALLE									
Catégorie	Distance	Couleurs du Marquage	Nombre de haies	Hauteur	Départ à la première Haie	Distance entre les Haies	Dernière Haie à l'arrivée			
Minimes G	50 m	Jaune	4	0,838	13	8,5	11,5			
Minimes F	50 m	Blanc	4	0,762	12	8	14			
Cadets	50 m	Bleu	4	0,914	13,72	9,14	8,86			
Cadettes	50 m	Jaune	4	0,762	13	8,5	11,5			
Ju* / Es/Sen/Mas 1 M*	50 m	Bleu	4	0,991*/ 1067	13,72	9,14	8,86			
Ju / Es / Sen / Mas/ F	50 m	Jaune	4	0,838	13	8,5	11,5			
Cadets	60 m	Bleu	5	0,914	13,72	9,14	9,72			
Cadettes	60 m	Jaune	5	0,762	13	8,5	13			
Ju* / Es / Sen / Mas / M*	60 m	Bleu	5	0,991* / 1,067	13,72	9,14	9,72			
Ju / Es / Sen / Mas/ F	60 m	Jaune	5	0,838	13	8,5	13			

^(*) Dans les compétitions Masters 1 Masculins, les épreuves de 50m haies et 60m haies se disputent avec des haies de 0,991 m, comme les Juniors Masculins

LE POIDS DES ENGINS EN SALLE

Catégories	Poids	Catégories	Poids		
HOMMES	FEMMES				
Benjamins	3 kg	Benjamines	2 kg		
Minimes	4 kg	Minimes	3 kg		
Cadets	5 kg	Cadettes	3 kg		
Juniors	6 kg	Juniors	4 kg		
Seniors-Espoirs-Masters	7, 260kg	Seniors-Espoirs-	4 kg		



POIDS DES ENGINS DES EPREUVES LANCERS LONGS MASTERS

Epreuves	Poids				М	artea	u			Disqu	е	Javelot					
M35	7,26					7,26					2			0,8			
M40	7,26					7,26					2			0,8			
M45	7,26					7,26					2			0,8			
M50		6					6					1,5			0,7		
M55		6					6					1,5			0,7		
M60			5					5					1			0,6	
M65			5					5					1			0,6	
M70				4					4				1				0,5
M75				4					4				1				0,5
		1			1	T	1			1		1					1
F35				4					4				1			0,6	
F40				4					4				1			0,6	
F45				4					4				1			0,6	
F50					3					3			1				0,5
F55					3					3			1				0,5
F60					3					3			1				0,5
F65					3					3			1				0,5
F70					3					3			1				0,5

TABLEAU DE COMPOSITION DES RELAIS

		Catégories	Nombre	Remplaçants	Etrangers	Observations
					ET/OU	
					Mutés	
France en	4x200m	CADETS	4	2	1	
salle	salle					
Cadets-	4x200m	JUNIORS	4	2	1	1 seul Cadet
Juniors	salle					

DELAIS AUTORISES POUR EFFECTUER UN ESSAI

EPREU	IVES INDIV	IDUELLES		EPREUVES COMBINEES				
Nombre d'athlètes	Hauteur	Perche	Autres	Nombre d'athlètes	Hauteur	Perche	Autres	
+ de 3 athlètes	1min	1min	1min	+ de 3 athlètes	1min	1min	1min	
2 ou 3 athlètes	1min30	2min	1min	2 ou 3 athlètes	1min30sec	2min	1min	
1 athlète	3min	5min		1 athlète	2min	3min		
Essai consécutif	2min	3min	2min	Essai consécutif	2min	3min	2min	



NOUVELLE REGLEMENTATION RELATIVE AUX CHAUSSURES

World Athletics modifie les règles régissant les technologies utilisées pour les chaussures

La hauteur maximale des chaussures à pointes pour les courses <u>sur piste</u> a été modifiée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Épreuve	Épaisseur maximale de la semelle (conformément à la Règle 5.5, aux notes (i), (ii), (iii) et aux schémas (a) et (b) de la Règle 5.5, et à la Règle 5.13.3).	Disposition supplémentaire de la Règle
Concours (sauf le Triple saut)	20 mm	S'applique à toutes les Épreuves de lancer et aux Épreuves de saut vertical et horizontal, sauf le Triple saut. Pour tous les Concours, la semelle au centre de l'avant-pied de l'athlète ne doit pas être plus haute que la semelle au centre du talon de l'athlète.
Triple saut	25 mm	La semelle au centre de l'avant-pied de l'athlète ne doit pas être plus haute que la semelle au centre du talon de l'athlète.
Courses sur piste (y compris les courses de haies) jusqu'au 800 m exclu	20 mm	Pour les relais, la règle s'applique à la distance de la section parcourue par chaque athlète.
Courses sur piste à partir du 800 m et plus (y compris les courses de steeple)	25 mm	Pour les relais, la règle s'applique à la distance de la section parcourue par chaque athlète. Pour les Épreuves de marche, l'épaisseur maximale de la semelle est la même que pour les Courses sur route.



NOM

FORMULAIRE DE DECLARATION DES CHAUSSURES DE COMPETITION

PRENOM	
CATEGORIE-SEXE	
LICENCE	
EPREUVE(S)	
Je déclare porter en com	pétition les chaussures suivantes
MARQUE	
MODELE	
TAILLE	

FORMULAIRE A REMETTRE AU STAND DE RETRAIT DES DOSSARDS



ORGANISATIONS DES COMPETITIONS REGIONALES

Rôle du Directeur de compétition et du club support

- S'assurer que le stade ou la salle est installé, que les aires de concours sont tracées et sécurisées, que le matériel est prêt, en nombre suffisant et en bon état (se référer au délégué technique). Mettre à disposition du jury (en plus du jury des clubs), des navettes, une arme de starter (les cartouches sont fournies par la Ligue).
 - Prévoir 3 ou 4 personnes hors jury chargées du matériel (y compris installation des haies et des barrières).
 - S'assurer de la présence des secours (à la charge financière de la Ligue après présentation du devis).
- S'assurer que le matériel de sonorisation fonctionne ainsi que le matériel de communication (talkies). Penser au chargement des batteries.
 - Participer à la mise en place du matériel de chronométrie électrique avec les opérateurs désignés.
- S'assurer que les locaux sont préparés : secrétariat, zone de confirmation/retrait dossards, chambre d'appel, antidopage, toilettes et éventuellement vestiaires pour les athlètes.
- Prévoir, en réserve, le matériel de jugement de la Marche (tableau, cartons, feuille individuelle ou récapitulative, feuilles de pointage), documents téléchargeables sur le site de la ligue (domaine sportif formulaires ou rubrique officiels outils).
 - Prévoir des épingles pour les dossards (dossards fournis par la Ligue).
- Prévoir emplacement (grande table) à proximité du secrétariat pour modifications d'équipes et confirmations.
 - Afficher les horaires et tout document utile à la compétition (Règlements de la compétition ...).
 - Répondre à toute demande de matériel rendu nécessaire à l'organisation des épreuves.
- Prévoir la restauration du jury (tickets fournis par la Ligue). Se conformer aux circulaires financières pour la prise en charge financière éventuelle de la ligue.
 - Penser à l'accueil et à la convivialité du jury technique et du jury d'organisation.

Rôle du Directeur de réunion

- Constituer le jury après réception des fiches adressées par les clubs à l'adresse informatique indiquée dans le bulletin, ou en utilisant la console informatique dédiée.
 - Vérifier les qualifications et les participations aux épreuves pour demande éventuelle de remplaçants.
 - Accueillir et pointer le jury. Faire les modifications nécessaires si besoin.
 - S'assurer de la présence des officiels à leur fonction pendant la compétition.
 - Faire respecter l'organisation et le bon déroulement de l'évènement.

Rôle du Juge Arbitre

- Vérifier les installations avant la compétition : vérification des engins de lancers, présence d'anémomètres (fournis par le Comité Départemental ou la Ligue).
- Prévoir les feuilles de pointage et formulaires utiles à la compétition (documents téléchargeables sur le site de la ligue). Ces documents peuvent aussi être fournis par le délégué de CSO (s'en assurer). Même remarque éventuellement pour les dossards.
- S'assurer du respect des règlements pendant la compétition et traiter toutes les réclamations. Il peut être aidé par un ou des Juges Arbitres adjoints.
 - Vérifier et valider les classements.



Rôle du Délégué de CSO

- Aide au Secrétariat : accueil des clubs et modifications d'équipes, vérification et confirmation des engagements en respect des règlements, transmission des informations au secrétariat, réception des compositions des relais ...
- Prévoir les feuilles de pointage et formulaires utiles à la compétition (documents téléchargeables sur le site de la ligue). Ces documents peuvent aussi être fournis par le Juge Arbitre (s'en assurer). Même remarque éventuellement pour les dossards.
- Aide au Juge Arbitre : pointage du jury (si un Directeur de réunion spécifique n'a pas été désigné), liaison secrétariat ...

Rôle du responsable de la Chambre d'Appel:

- Le responsable de la Chambre d'Appel contrôlera le déplacement entre la zone d'échauffement et la zone de compétition pour s'assurer que les Athlètes, après s'être présentés à la chambre d'appel, soient présents et prêts sur le lieu de la compétition pour le départ de leur épreuve tel que prévu, <u>il renseignera les athlètes sur l'interdiction de se servir d'appareil électronique dans l'enceinte des épreuves (Téléphone, tablette, écouteurs, casque, ...)</u>

Chambres d'appel:

- Pour les championnats de Bretagne individuels, les athlètes devront attendre à la chambre d'appel avant d'être conduits au lieu de leur épreuve par le jury :
 - 15 minutes pour les courses.
 - 4 35 minutes pour les concours.
 - 50 minutes pour la perche.
- Le responsable devra s'assurer que les <u>Athlètes portent la tenue de leur Club</u>, que les dossards sont portés correctement et correspondent aux listes de départ, le nombre et la dimension des pointes, la publicité sur les vêtements et qu'aucun matériel non autorisé sur l'espace de compétition. Un contrôle aléatoire des chaussures sera effectué par le responsable de la chambre d'appel.



Rappel sur la participation aux compétitions régionales

Tout athlète doit être licencié FFA ou scolaire ou universitaire « compétition » (catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Espoir, Senior et Vétéran) au plus tard la veille du premier jour de de la compétition concernée. Les possesseurs d'autres licences ne peuvent participer aux championnats départementaux ou régionaux sur piste. Les officiels doivent être également licenciés la veille du jour de la compétition.

Lors de l'inscription ou de la distribution des dossards le carton de licence pourra être demandé. La participation aux championnats de Bretagne n'est ouverte qu'aux athlètes engagés par leur responsable de club. Un athlète étranger régulièrement licencié dans un club breton au plus tard la veille du premier jour de de la compétition concernée, des catégories MINIME à JUNIOR peut accéder au podium d'un championnat de BRETAGNE sauf s'il a été sélectionné dans son équipe nationale.

Pour les épreuves individuelles, le passage par la Chambre de confirmation est obligatoire l'athlète doit :

- Vérifier sa présence sur les listes d'engagement.
- Confirmer sa participation au plus tard 60 minutes avant le départ de l'épreuve.
- Récupérer le dossard attribué.

La non-confirmation équivaut à une annulation de l'engagement dans l'épreuve concernée, et sera sanctionnée d'une pénalité.

Certificats médicaux pour blessures

Le délai de transmission du certificat médical à la Ligue comptalba@gmail.com est de 7 jours calendaires.

Abstention dans une épreuve

Un athlète est exclu de toute participation à d'autres épreuves ultérieures (y compris les autres épreuves auxquelles il participe simultanément) de la compétition, y compris les relais, dans les cas où :

4.4.1 La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais il n'y a pas pris part ;

Note: L'heure précise pour la confirmation définitive de participation doit être publiée à l'avance.

- 4.4.2 Il était qualifié, après un tour de qualification dans une épreuve, pour participer à la suite de cette épreuve, mais y fait ensuite défaut ;
- 4.4.3 Il a disputé la compétition sans effort fait de bonne foi. Le Juge-arbitre compétent statuera sur ce point

et mention devra en être faite dans les résultats officiels.

Note : La situation prévue à la Règle 4.4.3 des Règles techniques ne s'applique pas aux épreuves individuelles composant les Épreuves combinées.



ECHEANCIER LBA HIVER 2021-2022

<u>Compétitions</u>	<u>Date limite</u> d'inscription	Où et A qui
Engagements pour la 1ère manche du Challenge Mario GATTI à Bannalec le dimanche 21 novembre 2021	Jeudi 18 novembre 2021	<u>Site LBA</u> <u>Rubrique « Engagés »</u>
Engagements pour la 2ème manche du Challenge Mario GATTI à Guilers le dimanche 19 décembre 2021	Jeudi 16 décembre 2021	<u>Site LBA</u> <u>Rubrique « Engagés »</u>
Engagements pour les Championnats de Bretagne en salle des épreuves combinées CA à SE à Saint Brieuc 15 et 16 Janvier 2022	Jeudi 13 janvier 2022	
Engagements sur MINIMA pour les Championnats de Bretagne en salle Sprint, Anneau, Haies, Sauts, poids et Marche à Rennes les 22 et 23 janvier 2022	Jeudi 20 janvier 2022	<u>Site LBA</u> <u>Rubrique « Engagés »</u>
Demande de qualification exceptionnelle pour les Championnats de Bretagne de Cross à Pontivy dimanche 30 janvier 2022	Mardi 18 Janvier 2022 A 12h00	A votre président de CSO départementale
Confirmations des engagements pour les Championnats de Bretagne de Cross Long à Pontivy dimanche 30 janvier 2022	Jeudi 20 Janvier 2022	<u>Site LBA</u> <u>Rubrique « Engagés »</u>
Engagements sur MINIMA pour les Championnats de Bretagne de LANCERS LONGS à St Brieuc le Dimanche 6 février 2021	Jeudi 4 février 2022	<u>Site LBA</u> <u>Rubrique « Engagés »</u>
Demande de qualification exceptionnelle pour les Championnats de Bretagne des lancers longs à St Brieuc le Dimanche 6 février 2021	Mardi 2 février 2022	Boutique de la LBA



ECHEANCIER CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER 2021-2022

Championnats	Dates limites Dates des compétitions des performances		Dates de publication de la liste des qualifiables	Dates limites des engagements à 20h00	
Epreuves combinées Nationaux et Championnats de France U18, U20 et U23 Rennes (BRE)	12 et 13/ 02	Di 30 / 01	Ma 01/ 02	Me 02/ 02	
Championnats de France Marche U18, U20 et U23 et Marche Nationaux Rennes (BRE)	12 et 13/ 02	Di 06/ 02	Lu 07/ 02	Ma 08/ 02	
Nationaux et Championnats de France Espoirs (U23) Lyon (ARA)	12 et 13/ 02	Di 06/ 02	Lu 07/ 02	Ma 08/ 02	
Championnats de France Cadets (U18) et Juniors (U20) Nantes (P-L)	19 et 20 / 02	Di 13/ 02	Lu 14/ 02	Ma 15 / 02	
Epreuves combinées Championnats de France Elite Miramas (PCA)	26/ et 27/02	Di 13 / 02	Ma 15/ 02	Me 16/ 02	
Championnats de France Elite Autres épreuves Miramas (PCA)	26/ et 27/02	Di 20 / 02	Lu 21 / 02	Ma 22 / 02	
Championnats de France hivernaux de lancers longs Salon de Provence (PCA)	05 et 06 / 03	Di 27 / 02	Lu 28 / 02	Ma 01/ 03	



Participation des Athlètes HORS LIGUE aux championnats en salle en Bretagne

Objet : participation des athlètes hors-ligue aux compétitions en salle.

Les athlètes des catégories de Cadets à Masters non licenciés en Ligue de Bretagne peuvent participer à toutes les compétitions en salle organisées au stade couvert Robert POIRIER à Rennes sous condition de suivre les modalités suivantes :

Les droits de participation sont fixés à **30 euros** par athlète et par jour, à acquitter sur le site de la Ligue sur ce lien : https://www.bretagneathle.com/qe

- Engagement pour le jeudi précédant la compétition avant 12h00 en remplissant la demande de qualification exceptionnelle disponible sur ce document ou sur le site de la Ligue », à transmettre à : cso@bretagneathletisme.com.
- Officiels : obligation de fournir un officiel par tranche de 10 athlètes engagés.
- Minimas : voir grille ci-dessous
- Epreuves Individuelles : athlètes classés en 2020, ou ayant réalisé depuis le début de la saison hivernale les minimas ci-dessous.

Epreuve	CAM	Jum	ESM-SEM	CAF	JUF	ESF- SEF
60m	7.20	7.15	7.10	8.20	8.10	8.00
200m	23.00	22.80	22.60	27.40	27.00	26.50
400m	52.50	52.00	51.00	63.00	61.00	59.00
800m	2.00.00	1.59.00	1.55.00	2.22.00	2.18.00	2.11.00
1500m	4.10.00	4.05.00	4.00.00	5.10.00	5.00.00	4.50.00
3000m	10.00.00	9.40.00		11.30.00	11.00.00	
Marche	26.30.00	25.00.00	25.00.00	17.40.00	17.00.00	17.00.00
60 haies	8.84	8.64	8.54	9.70	9.60	9.60
Hauteur	1m84	1m88	1m92	1m52	1m56	1m60
Longueur	6m35	6m45	6m60	5m00	5m20	5m35
Triple	12m80	13m50	13m80	10m80	11m00	11m70
Perche	4m00	4m30	4m60	3m05	3m15	3m20
Poids	13m00	13m00	13m00	10m60	10m20	10m40
Epreuves Combinées	4000 pts	3900 pts	3800 pts	2600 pts	2500 pts	2500 pts



FORMULAIRES

- MODIFICATION DE COMPOSITION D'EQUIPE CROSS
- DEMANDE DE QE BRETAGNE CROSS
- PROCES VERBAL DE RECORD
- RAPPORT DE JUGE ARBITRE



Pénalités applicables sur les compétitions régionales

Conformément à la circulaire financière LBA

QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES SUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET INTER-REGIONAUX

Toute demande de QE est non-remboursable (sauf athlètes sur listes ministérielles sous condition de participation et certificat médical), son tarif est fixé à 30 €, elle est à réaliser sur la boutique en ligne de la Ligue.

ENGAGEMENTS TARDIFS OU SUR PLACE / FORFAITS APRÈS ENGAGEMENTS OU NON-PARTICIPATIONS / DÉSENGAGEMENTS TARDIFS OU NON EFFECTUÉS / DROITS DE PARTICIPATION DES ATHLETES HORS LIGUE

Pour toutes compétitions régionales, championnats individuels ou équipes ainsi que le cross de la Ligue (hors Marche Nordique, Populaire et Découverte) les engagements se font par le système sur le site de la Ligue. La période d'engagement est précisée soit sur le PV de la CSO et sur le site internet. Au-delà de la date limite d'engagement, et jusqu'au jour de la compétition ou sur place, l'ajout d'un athlète ou l'ajout d'une épreuve pour un athlète (sous réserve d'acceptation par la CSO) sera considéré comme un engagement tardif.

Cet engagement sera sanctionné par un droit d'inscription d'un montant de 30 € par athlète et par épreuve.

Tout forfait après engagements ou non-participations sera sanctionné d'une pénalité de **30 € par épreuve** et sera imputée au club. Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas de blessure et après réception par la Ligue du certificat médical sous les 8 jours suivant la compétition (cachet de la poste faisant foi).

Les désengagements des qualifiés(es) sur les compétitions régionales se font par le système d'engagements sur le site de la Ligue. La période de désengagement est précisée soit sur le PV de la CSO ou sur le site. Au-delà de la date limite de désengagement, une pénalité de 30 € par épreuve sera appliquée.

Les athlètes non licenciés à la Ligue de Bretagne d'Athlétisme peuvent participer à toutes les compétitions organisées par la Ligue sous condition de payer les droits de participation fixés à 30 € par athlète et par épreuve. Le règlement sera à réaliser sur la Boutique en Ligne de la Ligue. A l'exception, des trois Ligues du Grand Ouest (Normandie, Pays de la Loire, Centre Val-de-Loire).

PÉNALITÉS POUR OFFICIELS MANQUANTS

Pour toutes les compétitions régionales, les clubs participants devront inscrire ou transmettre à l'avance leurs officiels au responsable de la CSO désigné. Une compétition ne pourra se dérouler qu'avec des officiels en nombre suffisant. Chaque club devra fournir des officiels dont la moitié aura <u>au moins</u> une qualification de niveau régional. Les Jeunes Juges ne sont pas comptabilisés dans le quota.

Concernant les compétitions de type Interclubs, se référer au règlement de la compétition. Sur les Championnats de Bretagne estivaux il sera comme habituellement fait appel à candidature pour le jury sur la base du bénévolat ; si le jury est insuffisant il sera appliqué des quotas par club.

Concernant les compétitions de type Equip'Athlé, Interclubs, se référer au règlement de la compétition.



En cas de NON PRESENTATION DU JURY NECESSAIRE, une pénalité de 50 € sera appliquée au club par Officiel manquant par journée de compétition.

Le montant des pénalités sera prélevé sur le compte SIFFA des clubs. 15 jours avant le prélèvement, un e-mail sera adressé aux clubs afin de les prévenir et de leur permettre soit de présenter un courrier motivé soit d'alimenter leur compte SIFFA.

QUOTA POUR LES COMPÉTITIONS HIVERNALES RÉGIONALES

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

De 2 à 6 athlètes = 1 Officiel

De 7 à 14 athlètes = 2 Officiels

De 15 à 22 athlètes = 3 Officiels

De 23 à 30 athlètes = 4 Officiels

De 31 à 40 athlètes = 5 Officiels

De 41 à 50 athlètes = 6 Officiels

A partir de 51 athlètes = 7 Officiels

ÉPREUVES COMBINÉES

1 athlète = 1 Officiel

De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels

De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels

De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels

12 athlètes et plus = 5 Officiels

QUOTA POUR LES COMPÉTITIONS ESTIVALES RÉGIONALES

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

De 2 à 7 athlètes = 1 Officiel

De 8 à 17 athlètes = 2 Officiels

De 18 à 29 athlètes = 3 Officiels

De 30 à 50 athlètes = 4 Officiels

A partir de 51 athlètes 5 Officiels

ÉPREUVES COMBINÉES

1 athlète = 1 Officiel

De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels

De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels

De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels

12 athlètes et plus = 5 Officiels